

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

0913-02

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 27 août 2013 à 19 h 15, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Sylvie Dupont Simard	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Luc Gaudreault	Madame Line Lecours
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Patricia Pépin
Monsieur Alain Gervais	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Jean-Pierre Hogue	Madame Nicole Thiffault-Marchand
Monsieur Réal Julien	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Serge Lafontaine	Madame Nicole Trudel

Ainsi que monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents.

Messieurs Yvon Geoffroy et Mario Lebel participent à distance par vidéoconférence.

Participe à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Renée Tremblay	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

L'absence de public à cette séance est constatée.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil des commissaires.

RÉSOLUTION 1 0813

Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0813-01 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Ajouter l'article 06.02 – Information;
- Retirer l'article 12.02 – Modification de la résolution 300 0613.

Adopté unanimement.

RÉSOLUTION 2 0813

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 juin 2013 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture du procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0813-02, soit approuvé avec la modification suivante :

- À la résolution 300 0613, remplacer le nom de l'entreprise Construction G. Therrien Inc. par Construction G. Therrien (2010) Inc.

Adopté unanimement.

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Aucune représentation n'est également faite relativement à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

En étant après cela aux sujets présentés par la direction générale, monsieur Denis Lemaire soumet des recommandations pour, d'une part, appuyer une demande d'aide financière d'un organisme et, d'autre part, pour modifier une résolution relative à un congé sabbatique à traitement différé d'une direction. Il est donné suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

RÉSOLUTION 3 0813

CONSIDÉRANT que l'organisme Parc de la rivière Batiscan a déposé une demande d'aide financière au Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet 2);

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun que le Parc de la rivière Batiscan puisse consolider et améliorer ses chemins et sentiers en forêt;

CONSIDÉRANT qu'il serait également avantageux que le Parc de la rivière Batiscan aménage un parcours de géocaching en forêt, activité de plus en plus populaire auprès des campeurs et randonneurs;

CONSIDÉRANT que le projet répond entièrement à la mission de conservation et d'éducation du Parc de la rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT que ce projet a été jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté des Chenaux;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'appui est adressée à la Commission scolaire de l'Énergie pour la présentation de ce projet;

CONSIDÉRANT que plusieurs écoles de la Commission scolaire fréquentent chaque année le Parc de la rivière Batiscan;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lyne Lecours PROPOSE que soit appuyée la demande d'aide financière du Parc de la rivière Batiscan auprès du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

Adopté unanimement.

Modification de la
résolution 251 0613

RÉSOLUTION 4 0813

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 251 0613, que le conseil des commissaires a autorisé un congé sabbatique à traitement différé à madame Julie Gagnon, directrice d'école primaire;

CONSIDÉRANT que la résolution prévoit que ce congé s'inscrit dans un plan de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que ce congé doit plutôt s'inscrire dans un plan de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit modifiée la résolution 251 0613 adoptée le 18 juin 2013 en remplaçant les termes « dans un plan de cinq (5) ans » par « dans un plan de trois (3) ans ».

Adopté unanimement.

Considération est après faite des sujets présentés par les commissaires. En conformité avec l'ordre du jour, il est alors décrété, vers les 19 h 20, la tenue d'un huis clos pour la présentation d'une recommandation du Comité de révision d'une décision visant un élève.

Huis clos

RÉSOLUTION 5 0813

Madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement.

Vers les 19 h 30, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et à l'adoption d'une résolution relative à une demande de révision d'une décision visant un élève.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 6 0813

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte au public.

Adopté unanimement.

Demande de révision d'une décision visant un élève

RÉSOLUTION 7 0813

CONSIDÉRANT que la décision de l'école secondaire du Rocher de refuser l'inscription pour l'année scolaire 2013-2014 d'un élève, et ce, en tenant compte des besoins de cet élève et de cette évaluation réalisée, a fait l'objet d'une demande de révision;

CONSIDÉRANT, à la suite de cette demande que le conseil des commissaires a formé un comité de révision qui a fait l'examen de la demande, procédure pendant laquelle les parties intéressées ont pu présenter leurs observations;

CONSIDÉRANT que le comité de révision a exprimé sa position quant à ce dossier et que le conseil des commissaires a délibéré quant à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que le conseil des commissaires infirme la décision de l'école secondaire du Rocher de refuser, pour l'année scolaire 2013-2014, l'inscription de l'élève J. J.-R. (JORJXXXXXXXXXX).

Adopté unanimement.

Dans un autre ordre d'idées, monsieur le commissaire Réjean Gélinas informe les membres du conseil des commissaires du décès, au mois de juin dernier, de Frère Paul Charest, des Frères de l'Instruction chrétienne. Frère Charest eut une fructueuse carrière dans le monde de l'éducation en Mauricie. Il fut enseignant dans les écoles de Shawinigan pendant une quinzaine d'années, puis il a agi successivement à titre de conseiller en éducation, directeur d'école et directeur général de la Commission scolaire de Shawinigan.

En étant ensuite aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, monsieur Denis Lampron soumet à l'autorisation du conseil des commissaires la conclusion d'une entente avec Éducation internationale. La résolution ci-après décrite est adoptée après que les commissaires aient reçu les informations requises.

RÉSOLUTION 8 0813

CONSIDÉRANT que Éducation internationale est une coopérative de services et d'échanges en éducation;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est membre de cette coopérative et qu'elle reconnaît que l'éducation est indispensable à la société et qu'elle souhaite contribuer à l'internationalisation de l'éducation québécoise;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire désire collaborer à la réalisation d'un projet spécifique de recrutement d'élèves internationaux pour du complément de cohortes en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'une entente de collaboration est requise avec Éducation internationale;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec la coopérative Éducation internationale pour un projet de recrutement d'élèves internationaux;

QUE madame Lucie Lafond, coordonnatrice à l'éducation des adultes, soit désignée pour agir à titre de représentante de la Commission scolaire de l'Énergie dans le cadre de l'application de cette entente ;

QUE, finalement, madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, cette entente.

Adopté unanimement.

Consécutivement et en référence aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, monsieur Serge Carpentier soumet des recommandations pour la détermination du nombre de représentants au conseil d'établissement des écoles et des centres ainsi que pour la modification de l'acte d'établissement d'une école. Il est donné suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

RÉSOLUTION 9 0813

CONSIDÉRANT, en référence aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, que des conseils d'établissement sont institués dans les écoles et les centres;



CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement des écoles ainsi que le nombre de représentants des groupes au conseil d'établissement des centres;

CONSIDÉRANT les consultations et recommandations faites par les directions d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie détermine le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement des écoles ainsi que le nombre de représentants des groupes au conseil d'établissement des centres, et ce, tel que décrit au document 0813-03.

Adopté unanimement.

RÉSOLUTION 10 0813

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 149 0313, que la Commission scolaire de l'Énergie a adopté les actes d'établissement 2013-2014;

CONSIDÉRANT qu'un changement à l'organisation scolaire de l'école Lac-à-la-Tortue – Saint-Georges-de-Champlain nécessite une modification de l'acte d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que l'acte d'établissement de l'école Lac-à-la-Tortue – Saint-Georges-de-Champlain soit remplacé par l'acte d'établissement décrit au document 0813- 04 afin d'indiquer la mention de 2^e cycle, 1^{re} année pour l'école Notre-Dame (Lac) et la mention de 2^e cycle, 2^e année à l'école Jacques-Cartier.

Adopté unanimement.

Relativement aux sujets présentés par les Services des ressources financières, le directeur général monsieur Denis Lemaire soumet, en l'absence du directeur de ces services, une recommandation afin de demander une autorisation de financement dans le cadre du projet de construction d'un gymnase à l'école de la Tortue-des-Bois. La résolution ci-après décrite est adoptée.

RÉSOLUTION 11 0813

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 196 0412, que la Commission scolaire de l'Énergie a présenté à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, une demande d'allocation pour la construction d'un gymnase à l'école de la Tortue-des-Bois à Saint-Mathieu-du-Parc;

CONSIDÉRANT que le coût estimé de ce projet est de 1 398 940 \$;

Modification – Acte d'établissement de l'école Lac-à-la-Tortue – Saint-Georges-de-Champlain

Demande d'autorisation – Construction d'un gymnase – École de la Tortue-des-Bois

CONSIDÉRANT que la contribution financière de la Commission scolaire à ce projet est de 345 000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc s'est engagée à financer le projet pour une somme de 300 000 \$ (Résolution 2013-05-163);

CONSIDÉRANT, également, que la MRC de Maskinongé, dans le cadre du Pacte rural, participe financièrement au projet à raison de 50 000 \$ ainsi que la Fondation de l'école planétaire de Saint-Mathieu-du-Parc pour un montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a, au mois de janvier 2013, informé la Commission scolaire d'une autorisation de principe quant à une aide financière maximale de 699 148 \$ pour ce projet, et ce, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II;

CONSIDÉRANT, aux fins de financement du projet, qu'un emprunt est requis;

CONSIDÉRANT, en référence aux articles 288 et 289 de la Loi sur l'instruction publique, que l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est requise pour emprunter;

CONSIDÉRANT, également, que la Commission scolaire est assujettie à la Loi sur l'administration financière en ce qui a trait aux emprunts et engagements financiers;


CONSIDÉRANT la capacité de la Commission scolaire de réaliser ce projet de construction d'un gymnase sans compromettre son équilibre financier;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que la demande d'autorisation de financement soit présentée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la réalisation du projet de construction d'un gymnase à l'école de la Tortue-des-Bois à Saint-Mathieu-du-Parc, et ce, par un emprunt à sa charge d'une somme maximale de 699 148 \$, laquelle somme est équivalente au montant de la subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II;

QUE, finalement le directeur général de la Commission scolaire de l'Énergie soit autorisé à signer les documents afférents.

Adopté unanimement.

Consécutivement, les sujets présentés par les Services des ressources humaines sont considérés. Au terme des renseignements fournis par monsieur Richard Boyer des résolutions sont adoptées.


Président(e)


Secrétaire

Démission aux fins
de retraite

RÉSOLUTION 12 0813

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Madame Carmen Samson Boulanger, secrétaire inscrite sur la liste de priorité d'embauche, laquelle est effective le 13 août 2013;
- Monsieur Alain Cloutier, technicien en éducation spécialisée à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, laquelle est effective le 22 août 2013.

Adopté unanimement.

Démissions

RÉSOLUTION 13 0813

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Madame Nathalie Bureau, enseignante spécialiste en anglais au primaire au secteur Bas-Saint-Maurice, laquelle est effective le 22 août 2013;
- Monsieur Philippe Brunel, technicien en sport à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, laquelle est effective le 1^{er} juillet 2013;
- Monsieur Sébastien Beaudoin, éducateur en service de garde à l'école La Providence à Saint-Tite, laquelle est effective le 22 août 2013.

Adopté unanimement.

Engagements

RÉSOLUTION 14 0813

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler des postes de personnel professionnel et de soutien;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement de personnes à ces postes;

CONSIDÉRANT la convention collective des personnes concernées applicable aux fins de comblement d'un poste vacant;



Président(e)



Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE l'engagement des personnes suivantes :

- Monsieur Raphaël Fausse, agent en réadaptation, poste régulier à temps partiel de 25 heures /semaine au secteur Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 12 août 2013;
- Madame Sonya Gauthier, conseillère pédagogique, poste régulier à temps complet de 35 heures /semaine au secteur Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 5 août 2013;
- Monsieur Gaétan Thiffault, magasinier classe I, poste régulier à temps complet de 35 heures/semaine au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, et ce, à compter du 16 septembre 2013;
- Madame Julie Sauvageau, technicienne en loisirs, poste cyclique régulier à temps partiel de 25 heures/semaine à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 28 août 2013.

Adopté unanimement.

Par la suite et en référence aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, monsieur Christian Lafrance soumet des recommandations pour la modification d'une résolution ainsi que l'octroi de contrats. Au terme des informations fournies par monsieur Lafrance, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Modification de la
résolution 264 0613

RÉSOLUTION 15 0813

CONSIDÉRANT, la résolution 264 0613 du 18 juin 2013, par laquelle la Commission scolaire octroyait à Construction G. Therrien Inc., un contrat relatif au projet d'isolation et de remplacement de fenêtres et de portes à l'école secondaire Val-Mauricie au montant total de 341 098,63 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le libellé de la raison sociale aurait dû être Construction G. Therrien (2010) Inc.;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE de modifier la résolution 264 0613 du 18 juin 2013 pour que le nom du plus bas soumissionnaire conforme soit Construction G. Therrien (2010) Inc.

Adopté unanimement.

Octroi de contrat –
Fourniture,
installation et
configuration d'un
environnement de
stockage

RÉSOLUTION 16 0813

CONSIDÉRANT, dans le cadre du plan d'investissement 2013-2014, qu'une allocation totale de 90 000 \$ avait été déterminée pour la fourniture, l'installation et la configuration d'un environnement de stockage;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation auprès de cinq soumissionnaires, des soumissions pour la fourniture, l'installation et la configuration d'un environnement de stockage;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 8 août 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0813-05;

CONSIDÉRANT que les Services des ressources matérielles et de l'informatique ont procédé à l'analyse de conformité des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme au montant de 82 352,11 \$, toutes taxes incluses a été révisée à la baisse par la réduction des quantités de certains items du bordereau;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme a subséquemment confirmé un prix révisé au montant de 73 659,99 \$, toutes taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que le contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration d'un environnement de stockage soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Micro Logic Sainte-Foy Ltée au montant de 73 659,99 \$, taxes incluses;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

Octroi de contrat –
Réaménagement du
local de musique,
réfection des blocs
sanitaires et
cloisonnement
d'issues – École
Villa-de-la-Jeunesse

RÉSOLUTION 17 0813

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a confirmé une allocation globale de 87 000 \$ pour la réalisation du projet de réaménagement du local de musique, réfection des blocs sanitaires et cloisonnement d'issues à l'école Villa-de-la-Jeunesse, répartie comme suit :

- budget « AMT 40 % 2013-2014 » 77 000 \$;
- budget « AMT 60 % 2013-2014 » 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 12 août 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0813-06;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointe réalisée par *Jacques et Gervais*, architectes, et les Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du local de musique, réfection des blocs sanitaires et cloisonnement d'issues à l'école Villa-de-la-Jeunesse soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Jocelyn Diamond Inc., au montant de 106 926,75 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en septembre 2013;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

RÉSOLUTION 18 0813

CONSIDÉRANT qu'une allocation de 115 000 \$ a été confirmée dans le cadre des budgets « AMT 2013-2014 », du plan d'investissements de la Commission scolaire de l'Énergie pour la réalisation du projet d'ajout de classes et de réaménagement des bureaux et des locaux du service de garde à l'école Notre-Dame à Notre-Dame du Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 12 août 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0813-07;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointe réalisée par *Jacques et Gervais*, architectes, et les Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux d'ajout de classes et de réaménagement des bureaux et des locaux du service de garde à l'école Notre-Dame à Notre-Dame du Mont-Carmel soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Jocelyn Diamond Inc., au montant de 105 777,00 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en septembre 2013;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire.

Adopté unanimement.

Vers les 20 h 05, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

Octroi de contrat –
Ajout de classes et
réaménagement des
bureaux et locaux du
service de garde –
École Notre-Dame à
Notre-Dame-du-
Mont-Carmel

RÉSOLUTION 19 0813

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

PRÉSIDENT(E)



SECRÉTAIRE